

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°DL-2026-034

Séance publique du mercredi 11 mars 2026 à 18h00.

Validation du PEP Roanne Forez.

LE PRESIDENT CERTIFIE :

PRÉVENTION CONTRE LES INONDATIONS

1--Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'eau, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2-Que le nombre de membres en exercice, au jour de la séance était de 48 sur lesquels il y avait 28 présents, à savoir :

Daniel FRECHET, Aldo MARCUCCILLI, Lucien MURZI, Philippe CHATRE, Fabienne STALARS, Timothée CRIONAY, Laurent BELUZE, Laurence BOYER, Jean-Paul CAPITAN, Nicolas CHARGUEROS, Robert CLEVENOT, Romain COQUARD, Daniel CORRE, Pierre DEVEDEUX, David DOZANCE, Christian DUPUIS, Gilbert GRATALOUP, Lucien GUILLOT, Charles LABOURE, Jean-François LACROIX, Eric MARTIN, Gérard MEUNIER, Pascal NERON, Séverine PRAS, Stéphane RAPHAEL, Lorraine ROUX, Yves TAMIN, Eric LACROIX.

Absents avec excuses :

Sébastien ALLIER, Georges BERNAT, Romain BOST, Patrice COUCHAUD, Marius DAVAL, Didier DEMARCHELIER, Guillaume DESCAVE, Cécile DONY, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, Jacky GENESTE, David GIANONE, Sylvie MARTINEZ, Ophélie MERCIER, Thierry NIGAY, Jean PEURIERE, Didier PRUNET, Jean-Jacques RAFFIN, Michel TARASCO, HELENE VAGINAY.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Aldo MARCUCCILLI

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité syndical le rapport suivant :

Vu l'arrêté interpréfectoral n°117 du 29 décembre 2023 relatif à l'adhésion de la Communauté d'agglomération Loire Forez, des communautés de communes des Vals d'Aix et d'Isable, du Pays d'Urfé et de Marcigny au syndicat mixte « Roannaise de l'eau » ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2018 du préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne reconnaissant en Territoire à Risque Inondation (TRI) les communes de Commelle-Vernay, Le Coteau, Perreux, Riorges, Roanne, Saint-Vincent-de-Boisset, Villerest ;

Vu la Stratégie Territorialisée et Cohérente de Réduction du Risque Inondation (STCRRI) réalisée par l'Etablissement Public Loire (EPL) pour le compte de Roannaise de l'Eau en 2017 ;

Vu le projet d'animation proposé par l'Etablissement Public Loire relatif à la réalisation d'un Programme d'Etudes Préalables (PEP) puis à un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur la période 2024-2028 ;

Considérant la volonté des différentes collectivités d'avoir une stratégie commune et partagée priorisant les enjeux et les interventions à engager pour la prévention du risque inondation ;

Considérant la proposition de l'Etablissement Public Loire de mutualiser les moyens pour animer la démarche du Programme d'Etudes Préalables Roanne-Forez (PEP) puis du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) ;

Considérant que les objectifs du PEP Roanne-Forez sont les suivants :

- Renforcement des connaissances et de la compréhension des risques d'inondation
- Gestion des ouvrages de protection hydraulique
- Développer la résilience du territoire
- Développer la gestion de crise et favoriser le retour à la normale

Considérant que les actions sous maîtrise d'ouvrage de Roannaise de l'Eau inscrites dans le PEP Roanne-Forez concernent les axes 1-2-5-7 du programme global :

- Amélioration de la connaissance et la conscience du risque inondation (axe 1)
- Surveillance et prévision des crues (axe 2)
- Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes (axe 5)
- Gestion des ouvrages de protection hydraulique (axe 7)

Considérant que le reste à charge de ces actions pour Roannaise de l'Eau est estimé à 194 000 € environ ;

En conséquence, il est demandé de bien vouloir :

- Approuver les enjeux du PEP Roanne Forez ;
- S'engager à réaliser les opérations dont Roannaise de l'Eau assure la maîtrise d'ouvrage et ce, en respectant la programmation, sous réserve de l'obtention des subventions prévues initialement et des budgets annuellement soumis au vote du conseil syndical ;
- Autoriser le Président à déposer auprès des partenaires financiers les dossiers de demande de subventions relatifs à ces opérations ;
- Autoriser le Président à signer le PEP Roanne-Forez.

Roanne, le 16 mars 2026

Le Président,



Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ont signé au Registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,
Roanne, le 17 mars 2026

Le Président

Axe	N°	Intitulé	Coût	Subvention	Reste à charge RDE	Maître d'ouvrage
Axe 1 - Amélioration de la connaissance et la conscience du risque						
1	1.1	Accompagnement dans l'élaboration et la mise à jour des Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)	Animation	-		EPL
1	1.2	Recensement, valorisation et pose de repères de crues récentes et historiques	15 000 €	80%	3 000 €	EPL
1	1.3	Communiquer sur le risque inondation au travers des outils d'information communaux	Animation	-		EPL
1	1.4	Information et sensibilisation à destination des élus, des équipes municipales et intercommunales	10 000 €	80%	2 000 €	EPL
1	1.5	Animation de sensibilisation au risque inondation à destination des scolaires	17 500 €	80%	3 500 €	EPL
1	1.6	Information et sensibilisation au risque inondation à destination des gestionnaires d'activités économiques en zone inondable	Animation	-		EPL
1	1.7	Impression diffusion de documents d'information préventive	5 000 €	80%	1 000 €	EPL
1	1.9	Former et informer les élus de proximité au fonctionnement du barrage de Villerest	Financé par EPL			EPL
1	1.14	Etude ruissellement sur le bassin versant de l'Oudan	100 000 €	80%*	48 800 €	RDE
1	1.15	Elaboration du diagnostic du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales sur l'agglomération roannaise	132 000 €	80%*	52 800 €	RDE
1	1.17	Rédaction de la SLGRI du TRI de Roanne	Animation	-		RDE
1	1.18	Elaboration dossier PAPI Roanne et Forez	100 000 €	80%	8 412 €	EPL
TOTAL Axe 1			379 500 €		119 512 €	
Axe 2 - Surveillance, prévision des crues et des inondations						
2	2.2	Promotion des outils de prévision et d'avertissement des crues	Animation	-		EPL
2	2.3	Fiabilisation des stations de mesure existantes	72 000 €	80%	14 400 €	RDE
2	2.4	Acquisition de données pluviométrique virtuelles par bassin versant	10 000 €	80%	2 000 €	RDE
TOTAL Axe 2			82 000 €	-	16 400 €	-
Axe 3 - Alerte et gestion de crise						
3	3.1	Accompagnement dans la conception et mise à jour des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	Animation	-		EPL
3	3.2	Accompagnement dans la conception des Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS)	Animation	-		EPL
3	3.3	Promouvoir les exercices de gestion de crise sur table de la plateforme Preparisk de l'AFPCNT	Animation	-		EPL
TOTAL Axe 3			0 €	-	0 €	-
Axe 4 - Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme						
4	4.1	Amélioration de la prise en compte du risque inondation dans les PLU/PLUi	Animation	-		EPL
4	4.2	Informers sur la définition du zonage pluvial	Animation	-		EPL
4	4.3	Promouvoir les outils et formations des instructeurs et personnels de mairie sur l'application du règlement PPRI	Animation	-		DDT
TOTAL Axe 4			0 €	-	0 €	-
Axe 5 - Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes						
5	5.1	Campagne de diagnostic de réduction de la vulnérabilité aux inondations à destination de l'habitat	150 000 €	80%	30 000 €	EPL
5	5.2	Réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations de l'habitat	225 000 €	80%	-	Particuliers
5	5.3	Elaboration d'un guide de travaux en zone inondable à destination des artisans	15 000 €	80%	1 262 €	EPL
5	5.4	Campagne de diagnostic de réduction de la vulnérabilité aux inondations à destination des bâtiments publics	8 000 €	80%	1 600 €	EPL
5	5.6	Information et sensibilisation au risque inondation à destination des gestionnaires de patrimoine culturel en zone inondable	Animation	-		EPL
TOTAL Axe 5			398 000 €	-	32 862 €	-
Axe 6 - Ralentissement des écoulements						
6	6.1	Diagnostic de l'aléa de ruissellement sur le territoire du PEP Roanne et Forez	Animation	-		EPL
6	6.2	Modélisation du risque d'inondation par ruissellement à l'échelle de secteurs prioritaires	Animation	-		EPL
TOTAL Axe 6			0 €	-	0 €	-
Axe 7 - Gestion des ouvrages de protection hydrauliques						
7	7.1	Diagnostic des travaux de confortement des enrochements en pied de digues de l'Oudan	50 000 €	50%	25 000 €	RDE
Total Axe 7			50 000 €	-	25 000 €	-
TOTAL Tous axes confondus			909 500 €		193 774 €	